



## Rupture conventionnelle reprise étude

-----  
Par cadzigna 10

Bonjour,

Je suis en attente de la signature d'une rupture conventionnelle. J'ai plus de 26 ans et je veux effectuer une licence en contrat de professionnalisation.

Sur le site travail-emploi-gouv, il est indiqué qu'il faut être au chômage depuis plus d'un pour signé un CDD en contrat de professionnalisation si plus de 26 ans donc.

Cependant, est-ce les mêmes conditions avec une rupture conventionnelle ? Le délai d'inscription au chômage doit aussi être de plus d'un an pour un +26 ans ?

Une amie a pu faire une reprise d'étude en septembre 2018 après une rupture conventionnelle en mai 2018 elle n'a donc pas attendu un an.

J'ai contacté Pôle Emploi qui n'a pas su me repondre. Aussi je ne trouve pas de renseignements récents à ce sujet.

Merci d'avance,  
Cordialement.